

## **CONSEIL DE LA METROPOLE du 22 juin 2023**

### **Intervention de Caroline Honvault**

#### **5.5 Protection fonctionnelle de M. Henri de Lagoutine en raison d'une action pénale intentée contre lui pour des propos attentatoires à l'honneur et à la considération tenus lors du Comité technique de Toulouse Métropole en date du 30 juin 2022. - DEL-23-0613**

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, chers collègues,

Nous n'aurons qu'une question : nous avons bien noté la demande de protection fonctionnelle de M. de Lagoutine et nous aimerions savoir si le représentant du personnel qui met en cause M. de Lagoutine au plan pénal pour des propos qu'il considère comme attentatoire à son honneur, à l'occasion d'un comité technique de 2022, si ce représentant du personnel a lui aussi pu bénéficier de la protection fonctionnelle puisque les faits se sont déroulés dans le cadre professionnel ?